



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2065

Année du diagnostic : 2010

Nom de l'établissement : EFP Conches

Adresse de l'établissement: 20 Chemin J.F Dupuy

Date dernière mise à jour: 05.05.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
SS 2	Local technique piscine	Tous les joints tressés	2015	
SS 2	Local technique piscine	2 tuyaux en fibrociment	long terme	
SS 1	Chaufferie	Joints des chaudières Ygnis et Hoval	2015	
SS 1	Chaufferie	Joints tressés	2015	
SS 1	Les abris et tous les autres locaux	Mastic vitrier sur toutes les fenêtres	long terme	
SS 1	Sas + atelier photo et labo photo	Résine jaune orange mouchetée et ragréage	long terme	
RC	Toutes les salles	Mastic vitrier sur toutes les fenêtres	long terme	
RC	salle 301+ 316 + 317a + 317 + 318 + 319 + 320 + 321+ 324 + 325 + 326	Résine jaune orange mouchetée et ragréage	long terme	
N1	Toutes les salles	Mastic vitrier sur toutes les fenêtres	long terme	
N1	Couloir	Un carton amianté sous luminaire	2015	
N2	Toutes les salles	Mastic vitrier sur toutes les fenêtres	long terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.